

Conseil Municipal du 18 décembre 2020

Abandon de programmes – Clôture de lignes budgétaires

Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les adjoints,

La présente délibération entérine l'abandon de 3 projets que vous aviez lancés lors de votre précédent mandat. Compte tenu du contexte budgétaire, on peut s'interroger sur les analyses financières qui avaient accompagné vos décisions pour lancer et planifier ces projets. Vous allez nous dire que c'est la conséquence de la pandémie de Covid 19, mais le montant total de ces trois abandons de 13 238 619 € est sans commune mesure avec les pertes liées à la crise sanitaire. Etiez-vous la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf ?

Ces projets étaient des axes majeurs pour votre nouveau mandat lors de votre campagne électorale de février-mars 2020, mais nous y reviendrons lors du débat de politique générale qui va suivre.

Parlons d'abord de la rénovation de l'école Jean Jaurès :

Suite à un diagnostic de la SPL OSER, le projet de rénovation thermique complète et énergies renouvelables du groupe scolaire Jean Jaurès nous avait été présenté lors du conseil municipal du 14 décembre 2018 avec un montant global 5 261 000 €.HT et un plan de financement pour une première tranche de 3 226 800 €.HT dont 1 954 398 € financés par les fonds propres de la commune, soit 60,57 %, le reste étant financé par le FEDER, le Département et la Communauté de Communes. La deuxième tranche devait faire l'objet d'un second plan de financement et de demandes de subventions ultérieures.

Lors du dernier conseil municipal précédant les élections municipales, le 28 février 2020, vous avez mis au vote une délibération pour attribuer un marché public global de performance à un groupement d'entreprises conduit par Eiffage Construction Réhabilitation Centre Est pour un montant de 5 892 000 €.TTC (4 910 000 €.HT). Par

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

cette délibération votée avec l'abstention des trois conseillers du groupe Vivons Notre Ville, le marché était attribué et la SPL OSER était autorisée à le signer. Il n'était plus question d'un marché en deux tranches.

Aujourd'hui, vous confirmez l'abandon complet de ce projet et vous nous demandez de clôturer l'autorisation de ce programme dont le montant est de 6 175 581,42 €.

Nous nous interrogeons sur les points suivants :

- à quoi correspond l'écart de 283 581 € supplémentaires entre le montant présenté le 28 février 2020 et celui figurant aujourd'hui sur cette délibération ?
- le contrat avait-il été signé avec le groupement d'entreprises conduit par Eiffage Construction Réhabilitation Centre Est ?
- quelles sont les montants payés par la commune pour dédommager le groupement d'entreprises conduit par Eiffage Construction Réhabilitation Centre Est et la SPL OSER et pour les études qui avaient été engagées préalablement au choix de ce groupement ?
- que deviennent les aides du FEDER, du Département et de la Communauté de Communes ?

Parlons maintenant du gymnase Saint Exupéry :

Nous avons moins d'informations sur cette opération, mais elle avait déjà fait l'objet de demandes et d'accords de subvention. Pouvez-vous nous dire :

- quelles sont les montants payés par la commune pour dédommager des entreprises et la SPL OSER et pour les études qui avaient été engagées préalablement à cet abandon ?
- que deviennent les aides qui avaient été obtenues ?

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

Pour terminer parlons de l'aménagement de la Place Sémard et de ses abords :

Ce programme très important dans le cadre de l'amélioration du quartier des Courbes de l'Albarine devait démarrer avant cette fin d'année 2020 par la démolition du garage au nord de la place afin de pouvoir bénéficier d'une importante aide de la Région. Cette démolition a été abandonnée et vous prévoyez la vente en l'état de ce garage.

Vous évoqué ici un projet clôturé en vue d'un décalage de « quelques années ».

- Que cela signifie-t-il ? N'y a-t 'il pas un engagement calendaire dans le contrat signé avec l'ANRU ?
- l'importante aide la Région est-elle perdue ?
- à qui va être vendu le garage ?